

### 3. PLANIFICATION TERRITORIALE ET ENJEUX DE LA REVISION DU PLAN DIRECTEUR

#### 3.1 Résumé du Plan directeur communal de 1972-1974

Le précédent plan directeur a été établi en 1972 par les bureaux d'architectes Annen, Siebold, Siegle et R. Frei, Ch. et J. Hunziker. A l'époque, bien que les communes de Cartigny, Laconnex et Sorat soient identifiées par la commission d'urbanisme comme une « alvéole homogène (Rhône-Sud 2) », les communes avaient entrepris des études pour leur propre compte.

Les principaux objectifs de cette étude étaient de déterminer une politique d'aménagement permettant à la commune de définir sa nouvelle identité, suite à la construction de l'ensemble de Gennecy dont les nouveaux habitants étaient assez différents des autochtones. Il s'agissait particulièrement de trouver des solutions pour intégrer cette nouvelle population. Le plan directeur communal (PDcom 72) prévoyait également une restructuration des zones dans le but de maintenir certaines zones vertes et de « remplir certains vides ».

##### 3.1.1 Démarche

Une longue démarche participative a été mise en place. Une enquête et un concours d'idées ont été organisés et les deux premiers lauréats ont vu leurs propositions insérées en annexe au PDcom 72.

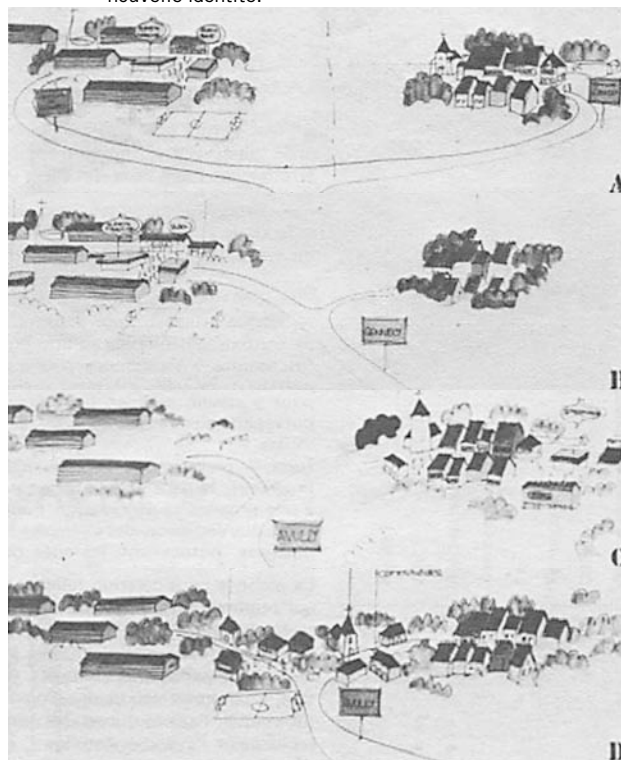
Différentes hypothèses de relation entre Gennecy et Avully ont été soumises à la population :

- > Séparation claire des deux entités, du fait de leur trop grandes différences.
- > Renforcement de Gennecy au détriment d'Avully-village, en raison du poids plus important de la population.
- > Renforcement d'Avully-village au détriment de Gennecy, en raison de son patrimoine historique.

> Fonctionnement croisé qui perpétue la tendance évolutive.

Le choix effectué et traduit dans le Plan directeur communal est le scénario tendanciel.

**Figure 9:** Extraits du plan directeur de 1972, hypothèses des relations entre Gennecy et Avully : A) 2 communes séparées, vu les trop grandes différences; B) "Tout Gennecy" vu le poids de la population; C) "Tout Avully" vu le patrimoine; D) Charnière entre deux. Recherche d'une nouvelle identité.



##### 3.1.2 Principales préoccupations

###### Circulation

Les gravières d'Epeisses en exploitation engendraient des nuisances pour le trafic routier : les camions passaient au milieu du village. Des alternatives ont été étudiées, dont une route de contournement.

### Transports en commun

La fréquence basse (11 liaisons journalières) ainsi que la longueur du parcours sont mentionnées comme « peu attrayantes » et le souhait d'aménager une ligne plus directe et plus fréquente est exprimé.

D'autres thèmes comme les équipements communaux, les infrastructures techniques sont également abordés.

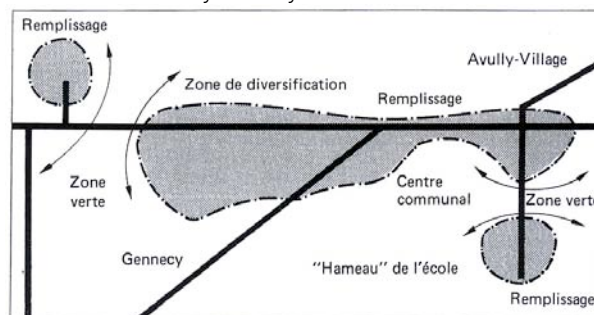
### 3.1.3 Options d'aménagements

L'exploitation de la gravière d'Epeisses terminée, une place d'exercices pour les troupes de la protection aérienne a été réalisée, desservie par une nouvelle route raccordée directement à la route de Chancy. Dans le secteur de La Touvière, un camping, des jardins familiaux, un espace de jeux et une réserve naturelle le long du Rhône sont prévus. Une pépinière communale devait également être mise en place dans ce secteur. La zone de développement d'Avully-village est tracée le long de la route d'Avully, ainsi que la zone d'utilité publique où se trouve le centre scolaire de nos jours. Epeisses reste en zone agricole. Des périmètres pouvant accueillir de nouvelles constructions sont définis.

Une surface d'utilité publique destinée à un centre communal, ainsi que la construction de quelques habitations individuelles (environ 1 ha) sont projetées entre Avully-village et Gennecy, ainsi qu'une réserve pour une installation sportive. La zone de l'école est conçue pour être entourée d'une « zone verte » afin de l'isoler en un « hameau » séparé du reste du vil-

lage. Les installations scolaires sont complétées : piscine, salle multisports, place de jeux... Une zone d'activités est envisagée en face de Gennecy, de l'autre côté de la route d'Epeisses. Enfin, une extension du cimetière est prévue, côté aval. Plusieurs mesures sont prises à Gennecy pour tenter de stabiliser la population, en favorisant l'accession à la propriété ou en améliorant les espaces collectifs et la « privatisation » de jardins pour les rez-de-chaussée.

Figure 10: PDCom 72, concept d'aménagement : maintien d'une zone verte entre le village et le hameau de l'école et réalisation d'un équipement public pour faire le lien entre Gennecy et Avully



### 3.1.4 Bilan et enseignements

Le plan directeur de 1972 reste relativement sommaire dans les propositions d'aménagement et surtout dans les mesures de mise en œuvre. Un équipement communal est proposé comme outil de liaison entre les habitants de Gennecy et d'Avully, mais ce concept n'est pas détaillé et aucune mesure n'est formulée.

La démarche participative reste cependant innovante et très aboutie.

Figure 11: Extrait du plan directeur de 1972 (Plan directeur et hypothèses de travail)



### 3.2 Plan directeur cantonal

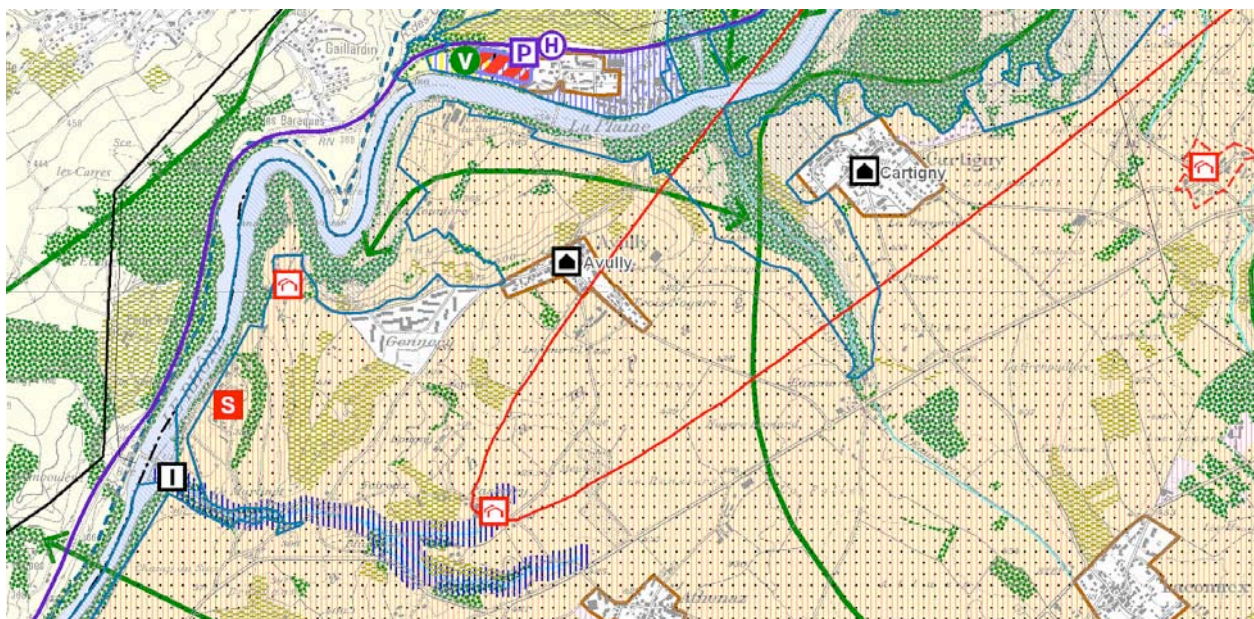
La carte du plan directeur cantonal synthétise différents éléments protégés ou caractéristiques du territoire communal :

- > la zone agricole (en jaune) qui occupe la majeure partie du territoire (voir chapitre 8).
- > le périmètre de protection des rives du Rhône (hachures bleues) (voir chapitre 8).
- > les secteurs de réseaux agro-écologiques (hachures roses).
- > le site construit d'importance nationale (Avully) et le hameau (Epeisses) selon l'inventaire ISOS<sup>1</sup> (voir chapitres 4, 6 et 8).
- > les zones viticoles protégées (hachures noires) (voir chapitre 8).

Les fiches du plan directeur cantonal orientent les objectifs communaux sur différents thèmes, notamment :

- > l'extension du village et des hameaux : la dispersion de l'urbanisation est proscrite, toute extension de la zone à bâtir doit faire l'objet d'une compensation. (fiche 2.06),
- > le soutien des projets agro-écologiques (Projet RAECh) tout en garantissant les intérêts de l'agriculture (fiche 3.04), le maintien des surfaces d'assolement (3.09), corridors pour la faune (3.03) et surfaces de compensation (3.12),
- > le respect des chemins de randonnée pédestre fixés par le canton, dont l'accès doit être garanti. Les tronçons manquant devant être réalisés (fiche 3.10),
- > le soutien des aménagements pour les deux-roues légers (fiche 4.09),
- > la mise en place d'un plan directeur communal des chemins pour piétons (fiche 4.10),

Extrait du plan directeur cantonal (2006)



<sup>1</sup> ISOS : inventaire des sites construits en Suisse

### 3.3 Enjeux de la révision du PDCom

Les principales options définies par le PDCom en 1972 portaient sur :

- > la définition de la zone d'extension du village,
- > la création de plusieurs secteurs d'activités publiques pour l'école, les terrains de sport et un centre communal (les deux premiers ont été réalisés, mais pas le troisième),
- > la création d'équipements de loisirs (camping, jardins familiaux, jeux) et d'une réserve naturelle au bord du Rhône,
- > la création d'une zone d'activités à Gennecy.

Une grande partie de ces options ont été réalisées, d'autres ne sont plus d'actualité.

Les enjeux qui se posent aujourd'hui ne sont pas globalement différents, mais se posent en d'autres termes:

- > **L'extension du village le long de la route d'Avully** est toujours d'actualité. Il ne s'agit toutefois plus seulement de délimiter une zone, mais d'intégrer dans la réflexion le réseau des espaces publics, les nouveaux besoins en termes d'équipements (salle communale), le paysage (lisières bâties), les déplacements (piétons, modération de la circulation, stationnement), etc. Une **redéfinition de la limite des zones à bâtir**, tant dans le village que dans les secteurs d'extension, paraît nécessaire pour préserver les qualités actuelles et permettre un développement cohérent.
- > La création d'une **zone d'activités et de loisirs** est aujourd'hui abordée dans une vision **intercommunale**. Le secteur d'**Eaumorte**, à cheval sur quatre communes, présente des atouts pour répondre aux attentes des communes de la Champagne (offre en places de travail, terrains pour équipements d'intérêt général).

Les relations entre Gennecy et le village qui étaient au cœur des débats, il y a trente ans, peuvent aujourd'hui être abordées avec moins de passion. "L'opposition" entre les deux populations peut faire place à une nouvelle approche, basée sur ce qui est **commun aux différentes entités bâties** (village, Gennecy, Epeisses, Eaumorte). À ce titre, **le paysage apparaît comme un élément fédérateur** où chaque entité est valorisée pour elle-même mais également comme partie d'un tout, partagé par chacun. Le projet paysager communal permet en outre de révéler les **qualités remarquables du patrimoine bâti et naturel** et d'intégrer les objectifs liés à l'agriculture et aux milieux naturels.

La **diversité des formes bâties** (hameau, village, cité) et leur **dispersion** sur le territoire nécessite une attention particulière à la constitution d'un **réseau d'espaces publics**, assurant les relations entre eux et offrant des lieux de rencontre et d'échange. Dans cette optique un accent particulier doit être porté aux modes de **déplacement doux** (piétons, vélos...) afin de garantir **une mobilité durable**.

Par ailleurs, deux questions vont prendre une importance accrue ces prochaines années :

- > **La rénovation de Gennecy** : construit dans les années 60-70, le quartier montre des signes de vieillissement tant au niveau des bâtiments que des aménagements extérieurs. La rénovation du quartier peut constituer une opportunité majeure pour mener une opération exemplaire associant **autorités, habitants et propriétaires** et intégrant les dimensions sociales (participation des habitants, espaces publics et collectifs), **environnementale** (concept énergétique, choix des matériaux, biodiversité, mobilités douces) et **économique** (coûts de constructions raisonnables).



> **le développement du centre d'instruction militaire d'Epeisses** : le déménagement de la caserne des Vernets à Epeisses constitue une hypothèse de travail dont les tenants et aboutissants ne sont pas encore clairement identifiés. Les impacts négatifs ou positifs pour la commune sont, à ce stade, difficiles à cerner et à anticiper. La commune souhaite être étroitement associée aux réflexions afin que les contingences locales soient bien prises en compte.

Enfin, l'élaboration simultanée du plan directeur et de l'Agenda 21 permet d'inscrire la démarche dans un processus qui tend vers la **durabilité** et intègre notamment des dimensions de promotion de la **santé**, encore trop rarement intégrée à l'amont des planifications territoriales.

Figure 12: Plan de zones actuel

